



COMMUNE DE LORMAYE

Conseil Municipal du 3 février 2020

Convocation du : 27/01/2020

L'an deux mil dix-vingt, le trois février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bertrand THIROUIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Bertrand THIROUIN, Mme Nicole CAILLEAUX, M. Patrick JOUVELIN, M. Noël GALERNE, Mme Guylaine SAINTOT, Mme Sylvie DAVOUST, Mme Martine NIANG, M. Patrick MAILLARD, Mme Nelly GOUIN, M. Thibault ROBERT DE BOISFOSSÉ et M. Michel DUC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Pascale GRAND (donne pouvoir à M. Bertrand THIROUIN)

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Guillaume DEMONT et Mme Sabrina MAZERAND

Secrétaire de séance : Mme Nicole CAILLEAUX

Le compte rendu de la réunion du 02/12/2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

I) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET VENIR

Les travaux de réfection des trottoirs de la rue de Vacheresses se dérouleront du 10 février au 13 mars 2020. Une dernière réunion d'avant-chantier (pour valider l'ensemble des bateaux à créer ou à reprendre) est prévue ce mercredi sur site.

ENEDIS affirme que les dernières finitions de leurs travaux d'enfouissement, rues de Maintenon et du Chemin Neuf seront réalisées cette semaine.

II) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – HABILITATION DU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR

Réf 2020/1 : Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation

III) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) 2020 – ENVIRONNEMENT / SÉCURITÉ : PASSERELLE DU ROULEBOIS, SENTE COMMUNALE RUE DE MAINTENON

Réf 2020/2 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Environnement** : Remplacement de la passerelle qui enjambe le Roulebois dans la sente communale de la rue de Maintenon suite à l'acquisition par la commune d'un chemin privé

- Pour un montant de 7 500,00 € HT - soit 9 000,00€ TTC

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 2 250,00 € soit 30 % du coût du projet HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2020

- Fin des travaux : octobre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
⇒ Coût global : 7 500,00 € HT	⇒ Financements publics : FDI : 2 250,00 € (30 % de la dépense HT) Autofinancement : 5 250,00 € (70 % de la dépense HT) Autofinancement TVA : 1 500,00 €
Total charges = 9 000,00 € TTC	Total des produits = 9 000,00 €

IV) CRÉATION D'UN SAS VERS LES TOILETTES DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Réf 2020/3 : M. le Maire présente aux membres du Conseil les devis qui ont été reçus en Mairie pour la création d'un sas qui abriterait le chemin, actuellement à découvert, qui conduit aux toilettes de la salle des fêtes.

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (contingent 2019) et M. le Maire précise que le département a depuis donné son accord sur une participation de 30 % du montant total HT.

Les différentes propositions sont résumées par le tableau suivant :

	HT / TTC
DIAS CONSTRUCTION <i>Nogent-le-Roi</i>	4 900.00 € / 5 880,00 €
LACOSTE MENUISERIE <i>Chaudon</i>	6 925,60 € / 8 310,72 €
MVS 78 <i>Bû</i>	9 750,00 € / 11 700,00 €

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal opte pour l'offre de la société DIAS CONSTRUCTION pour un montant de 4 900.00 € HT (5 880,00 € TTC). M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

V) SYNDICATS ET COMMISSIONS

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-De-France (M. THIROUIN) : Après une ultime relecture en comité des Maires la semaine prochaine, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal devrait être approuvé en Conseil Communautaire le 20 février.

Un litige oppose toujours la communauté de communes et la commune de MAINTENON suite au départ de cette dernière pour la communauté d'agglomération CHARTRES MÉTROPOLÉ. Le différend est de l'ordre du million d'euros.

SIRP (M. JOUVELIN) : Le personnel enseignant et les parents d'élèves commencent à se mobiliser contre la fermeture annoncée d'une classe.

Des vols de vélos et des actes de vandalisme ont été perpétrés par d'anciens élèves, aucune plainte n'a toutefois été déposée.

Le hall de l'entrée de l'école élémentaire devrait être rénové cette année.

SBV4R (M. MAILLARD) : La participation des communes en faveur du syndicat a été réindexée de la sorte : un tiers en fonction de la population (nombre d'habitants), un tiers selon la superficie de la commune et un tiers en fonction du linéaire de rivière sur le territoire communal. Pour rappel, c'est dorénavant la communauté de communes qui supporte cette dépense via un transfert de charges des communes (à raison de 3 € par habitant). Il reste difficile de dire si le calcul est favorable à la collectivité car, malheureusement, le premier constat qui s'impose est que, depuis la disparition du SICME, le service a largement diminué (moins d'interventions, prêt de matériel plus laborieux, ...).

Commission collecte, traitement et valorisation des déchets des PEIDF (Mme CAILLEAUX) : 14 % de déchets sont encore refusés sur la chaîne de recyclage. Pour tenter d'améliorer cette statistique, les usagers seront maintenant invités, lorsque leur bac n'aura pas été ramassé pour défaut de tri, à s'informer auprès des services compétents et, ainsi, progresser dans cette démarche citoyenne et écologique.

Toujours dans cette optique, des composteurs sont disponibles, 220 ont été vendus depuis le mois de septembre.

Il est rappelé que dans certains cas (personnes à mobilité réduite) ou de manière tout à fait exceptionnelle (gros volume), une collecte des encombrants peut être envisagée.

Un décalage dans les heures de collecte est à prévoir. Le ramassage est désormais attendu entre 4 h 00 et 11 h 00 du matin, et ce, pour satisfaire un bon compte des tonnages selon les communes et leur communauté de communes d'appartenance.

Parallèlement, le contrat avec le groupe PIZZORNO arrive à échéance. Un appel d'offres va être lancé.

La communauté de communes compte reprendre son étude de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Les nids-de-poule aux abords de la déchèterie de Nogent-le-Roi ont enfin été rebouchés.

Pour conclure, Mme CAILLEAUX signale que la Chine a décidé de suspendre son rachat de plastiques, ce qui déstabilise grandement cette filière.

M. le Maire ajoute qu'il a pu s'entretenir avec les conseillers départementaux qui lui ont assuré que le chantier de la déviation de Nogent-le-Roi allait reprendre son cours. C'est la solution du viaduc qui a finalement été retenue même si celui-ci devrait être légèrement modifié par rapport aux plans initialement présentés (suppression du cheminement piéton par exemple).

Mme DAVOUST pense que le bulletin municipal devrait être distribué d'ici une quinzaine de jours. Elle fait aussi état de l'avancement du nouveau site INTERNET de la commune dont la mise en ligne est prévue dans les prochaines semaines.

VI) QUESTIONS DIVERSES

M. JOUVELIN rapporte que lors des locations de la salle des fêtes, les associations ont encore accès aux toilettes, ce qui pourrait générer quelques conflits.

M. GALERNE se fait l'écho d'une association hors commune qui souhaiterait pouvoir disposer, à titre gracieux, un samedi matin, de la salle pour son assemblée générale. Les conseillers donnent leur accord sous réserve des disponibilités de la salle et à la condition que la salle soit rendue dans un bon état de propreté.

M. GALERNE ajoute que l'éclairage public s'éteint un peu trop tôt le matin.

M. MAILLARD relate l'accident qui a eu lieu dans le virage près de chez lui et qui, une nouvelle fois, a vu la voiture terminer sa course dans le mur de sa propriété. Il souhaite la mise en place de panneaux STOP.

Mme NIANG s'interroge sur le panneau de basket présent à côté du terrain de pétanque près de la Mairie. Un contrôle s'impose et éventuellement son démontage. La même question se pose pour ceux dans la cour de l'ancienne école. De la même manière, par mesure de précaution, lors de la location de la salle des fêtes, les collecteurs d'eau de l'association « L'arbre à souhaits » mériteraient d'être sécurisés.

M. DUC fait remarquer qu'avec l'hiver on distingue de nombreux nids de frelons asiatiques dans les arbres. Étant donné la période, ces derniers ne sont normalement plus actifs et devraient se désagréger rapidement. Il faut néanmoins rester vigilant car les frelons ne vont jamais bien loin pour renidifier.

M. ROBERT DE BOISFOSSÉ demande si des travaux de prolongement du trottoir, rue de Maintenon, ne pourraient pas être entrepris. Une haie est, en outre, évoquée pour inciter les usagers de la route à ralentir.

Mme DAVOUST rappelle qu'une signalisation devait être mise en place pour que la Sente des Clos soit interdite à tous les véhicules.

Mme CAILLEAUX souhaiterait que les drapeaux de la Mairie puissent être changés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

FEUILLET DE CLÔTURE
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Délibérations prises :

Réf : 2020/1 - Contrat d'assurance des risques statutaires – Habilitation du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

**Réf : 2020/2 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2020 – Environnement /
sécurité : passerelle du Roulebois, sente communale rue de Maintenon**

Réf : 2020/3 - Création d'un sas vers les toilettes de la salle des fêtes communale – Choix de l'entreprise

Membres du conseil municipal :

NOM	SIGNATURE
CAILLEAUX Nicole	
DAVOUST Sylvie	
DEMONT Guillaume	ABSENT NON EXCUSÉ
DUC Michel	
GALERNE Noël	
GOUIN Nelly	
GRAND Pascale	DONNE POUVOIR À M. THIROUIN
JOUVELIN Patrick	
MAILLARD Patrick	
MAZERAND Sabrina	ABSENTE NON EXCUSÉE
NIANG Martine	
ROBERT DE BOISFOSSE Thibault	
SAINTOT Guylaine	
THIROUIN Bertrand	